

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

2022 - 077

COMMUNE DE HARNES

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

CANTON  
DE HARNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AVRIL 2022

**OBJET : Subvention à projet – Sport Nautique de Harnes**

Nombre de membres en  
exercice : 33  
Nombre de Conseillers  
Municipaux présents : 28  
Quorum : 11

Rapporteur : Sébastien  
LYSIK

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril, à 19 heures, s'est réuni, exceptionnellement à la Salle des Fêtes – rue des Fusillés, le Conseil municipal en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DUQUESNOY Philippe, Maire de HARNES, à la suite de la convocation en date du 29 mars 2022.

**ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**  
DUQUESNOY Philippe, PUSZKAREK Valérie, MOREL Dominique, BOS-WITKOWSKI Annick, HAINAUT Jean-Pierre, TATE Corinne, GRUNERT Fabrice, LYSIK Sébastien, GUELMENGER André, TORCHY Patrice, KALETA Jean-François, SCHUBERT Nadine, MATUSIAK Gérard, RATAJCZYK Patricia, HOUZIAUX Jeanne, LENORT-GRUSZKA Nathalie, BONDOIS Anne Catherine, AOMAR Jean-Claude, DUVAL Christelle, YATTOU Safia, MADAU Jonathan, DESSURNE Alexandre (à partir de 19h16), GUELMENGER Pauline, ROZBROJ François, GARENAUX Anthony, FONTAINE Jean-Marie, DENDRAEL Véronique, DEDOURGES André.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

GUIRADO Carole pouvoir à HOUZIAUX Jeanne ; ALLARD Maryse pouvoir à Nadine SCHUBERT ; HARLAY Sandra pouvoir à Corinne TATE ; JACQUART Guylaine pouvoir à Anthony GARENAUX.

**ABSENT :** DESSURNE Alexandre (jusque 19h16), GUFFROY Joachim.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** SCHUBERT Nadine.

Le Sport Nautique Harnésien, souhaite organiser un stage multisport pour l'équipe U15 qui participera au championnat de France en mai 2022. Ce stage se déroulera du 16 au 23 avril 2022 sur la côte d'opale.

L'objectif est de :

- Réaliser une préparation physique,
- Développer une cohésion sociale.

A ce titre, le SNH sollicite une subvention à projet auprès de la Municipalité.

Le montant du stage s'élève à 5 409.98 € comprenant l'hébergement, le transport, les repas ainsi que les activités.

|             |            |
|-------------|------------|
| HEBERGEMENT | 750.50 €   |
| TRANSPORTS  | 1 865.58 € |
| REPAS       | 708.00 €   |
| ACTIVITES   | 1 878.00 € |
| AUTRES      | 2 08.00 €  |
| TOTAL       | 5 409.98 € |

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accorder une subvention de 1 500.00 €
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer le versement à l'Association « Sport Nautique Harnésien ».



Fait et délibéré à HARNES, le 5 avril 2022  
Suivent les signatures au registre  
Pour extrait certifié conforme, le 12.04.2022  
Le Maire de HARNES,  
Philippe DUQUESNOY